

*Charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnel proposée  
dans le cadre du Programme National Nutrition Santé 2 par :*

**TAILLEFINE®**

Produits Laitiers Frais

**Danone**



Le 16 juillet 2008

**Nicolas Riom**  
Président Directeur Général  
Danone

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several vertical strokes below.

**Noël Renaudin**  
Président du comité de validation  
des chartes d'engagements nutritionnels  
Direction Générale de la Santé

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and curves.

## PREAMBULE

Dès sa création en 1964, TAILLEFINE® a eu pour vocation de proposer des produits laitiers présentant un profil nutritionnel optimisé, dans une gamme allégée en matières grasses.

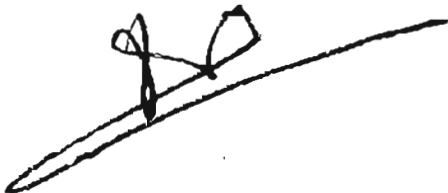
Depuis cette époque, les équipes du Centre de Recherche et Développement du Groupe DANONE ont continué d'améliorer la composition nutritionnelle des produits laitiers frais TAILLEFINE® en proposant par exemple des produits enrichis en vitamine D, en fibres ou en vitamine B9, et, depuis 2005, des références « 0% de matières grasses, 0% de sucres ajoutés ». Nos efforts d'optimisation ont toujours porté, et continueront de porter, sur l'ensemble des références de la gamme TAILLEFINE®.

Aujourd'hui, la gamme de produits laitiers frais TAILLEFINE® offre un meilleur profil nutritionnel que les standards non allégés du marché.

Beaucoup a déjà été fait, mais l'ambition que s'est donnée le Groupe DANONE est d'« apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre » et cela nous incite à aller encore plus loin sur la voie des améliorations. Ce document présente à la fois un bilan des actions réalisées ces dernières années et les axes de recherche et développement en cours.

Ce document incarne également la volonté de Danone de travailler en partenariat avec les pouvoirs publics pour améliorer l'état nutritionnel de la population française. Ce programme d'actions n'est pas figé et sera enrichi à l'avenir d'autres initiatives.

Nous vous en souhaitons bonne lecture,



Corinne Robin-Foucal  
Directrice Nutrition Danone

## SOMMAIRE

Données générales	4
Synthèse des engagements	5
Adéquation des engagements avec les objectifs du PNNS	7
Fiche engagement n°1	9
Fiche engagement n°2	12
Fiche engagement n°3	15
Fiche engagement n°4	18
Fiche engagement n°5	20
Fiche engagement n°6	22

## **DONNEES GENERALES**

### **NOM ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR :**

DANONE, pour la marque TAILLEFINE®.

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 950 497 euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 672.039.971, dont le siège social est situé 150 bd Victor Hugo – 93 589 Saint Ouen cedex.

### **DESCRIPTION DE L'ACTIVITE :**

DANONE est une filiale du Groupe DANONE.

DANONE fabrique et commercialise des produits laitiers frais. Le Groupe DANONE est le numéro 1 mondial des produits laitiers frais.

### **Description du marché de l'ultra-frais allégé en France :**

TAILLEFINE® est la marque créatrice du segment de marché de l'ultra-frais laitier allégé en 1964.

La marque TAILLEFINE® est également utilisée pour des boissons et des biscuits (pour les biscuits, licence provisoire d'utilisation de la marque TAILLEFINE® accordée à Kraft pour une durée de 2 ans à compter du 31 novembre 2007). Afin d'éviter toute confusion, l'utilisation du terme TAILLEFINE® dans ce document correspondra uniquement aux produits laitiers frais appelés également ultra frais laitier.

Définition de l'ultra frais laitier : rayon réfrigéré d'un supermarché ou hypermarché qui regroupe les produits laitiers frais de types suivants : yaourts, desserts lactés frais, fromages frais, spécialités laitières, yaourts à boire, spécialités laitières à boire (hors laits, fromages, beurre).

### **Description de la marque TAILLEFINE® :**

TAILLEFINE® est l'une des marques les plus anciennes au sein des produits laitiers frais du Groupe DANONE. Dès son origine en France en 1964, TAILLEFINE® se présente comme un produit laitier frais allégé en matières grasses. TAILLEFINE® est aujourd'hui la marque de référence et la marque n°1 de l'ultra-frais laitier allégé en France. TAILLEFINE® a pris l'engagement depuis 2005 de devenir une gamme de produits laitiers à 0% de matières grasses et 0% de sucres ajoutés pour les yaourts, spécialités laitières, recettes au fromage blanc et mousses lactées aux fruits. Désireuse d'être à la pointe du progrès nutritionnel, TAILLEFINE® a l'ambition d'entraîner le marché vers une meilleure qualité nutritionnelle.

TAILLEFINE® propose aujourd'hui 7 gammes de produits représentant une trentaine de références.

Yaourts aux Fruits  
Brassés sur lit de fruits  
Spécialités laitières natures  
Recettes au fromage blanc  
Mousses au fromage blanc sur lit de fruits  
Mousses lactées aux fruits  
Crèmes desserts

## **SYNTHESE DES ENGAGEMENTS :**

### **► Engagements intervenant sur la composition nutritionnelle des produits :**

1. TAILLEFINE® s'engage à poursuivre le travail sur la composition nutritionnelle de ses principaux produits de manière à diminuer la teneur en sucres :
  - Suppression totale des sucres ajoutés dans l'ensemble de ses références à l'exception des crèmes desserts, soit une diminution d'environ 1000 tonnes de sucres par an.
  - Seuil maximum de 7% de sucres ajoutés dans les crèmes desserts, soit une diminution de 4,2% des sucres ajoutés en moyenne, représentant une diminution d'environ 200 tonnes de sucres par an.
2. TAILLEFINE® s'engage à enrichir en vitamine D (1,25 µg /100g) ses yaourts et spécialités laitières (nature, aux fruits et brassés sur lit de fruits), ses mousses lactées aux fruits, ses recettes au fromage blanc et ses mousses au fromage blanc sur lit de fruits, références qui représentent plus de 85% de ses volumes.
3. TAILLEFINE® s'engage à respecter un cahier des charges nutritionnel pour la création de toute nouvelle référence produit au sein des gammes actuelles :
  - Yaourts et spécialités laitières (nature, aux fruits et brassés)  
Recettes au fromage blanc  
Mousses au fromage blanc  
Mousses lactées aux fruits } 0% matières grasses  
0% sucres ajoutés  
≥ 120 mg de calcium /100g (15% AJR<sup>1</sup>)  
1,25 µg de vitamine D /100g (25% AJR)
  - Crèmes desserts : } < 1% de matières grasses  
< 7% de sucres ajoutés  
≥ 120 mg de calcium / 100g (15% AJR)

**=> Au total, 100% des recettes ont fait ou feront l'objet d'une amélioration de leur composition nutritionnelle.**

---

<sup>1</sup> Apports journaliers recommandés

➤ **Engagements intervenant sur la consommation des produits :**

4. TAILLEFINE® s'engage à ne pas représenter de personnes maigres (IMC<18,5) dans ses publicités et sur Internet. Comme le précise la charte d'engagement volontaire sur l'image du corps, TAILLEFINE® souhaite favoriser une diversité dans la représentation du corps et s'engage à éviter la stigmatisation des personnes en raison de leur physique et de leur poids dans ses publicités et sur Internet.
5. TAILLEFINE® s'engage à promouvoir une alimentation variée et équilibrée et un mode de vie sain par la mise à disposition de contenus rédactionnels sur les sites Internet *Danone & Vous* et *TAILLEFINE® et Moi*, ainsi que dans les magazines *Danone & Vous*.
6. TAILLEFINE® s'engage à proposer un étiquetage nutritionnel plus clair et plus détaillé sur ses emballages, indiquant notamment :
  - Un tableau de composition nutritionnelle de type 2, qui présente la valeur énergétique et les quantités de protéines, glucides, sucres, lipides, acides gras saturés, fibres et sodium pour 100 g,
  - Les teneurs d'une portion en énergie, protéines, glucides, sucres, lipides, acides gras saturés, fibres, sodium et la contribution d'une portion aux repères nutritionnels journaliers (RNJ) correspondants.

-----

## ADEQUATION DES ENGAGEMENTS TAILLEFINE® AVEC LES OBJECTIFS DU PNNS :

	Réduire la contribution moyenne des apports lipidiques totaux à moins de 35% des apports énergétiques journaliers, avec une réduction d'un quart de la consommation des acides gras saturés au niveau de la moyenne de la population (moins de 35% des apports totaux de graisses)	Augmenter la consommation de glucides afin qu'ils contribuent à plus de 50 % des apports énergétiques journaliers, en favorisant la consommation des aliments sources d'amidon, en réduisant de 25 % la consommation actuelle de sucres simples ajoutés, et en augmentant de 50 % la consommation de fibres	Augmenter la consommation de calcium afin de réduire de 25 % la population des sujets ayant des apports calciques en dessous des apports nutritionnels conseillés, tout en réduisant de 25 % la prévalence des déficiences en vitamine D	Promouvoir les repères de consommation du PNNS (2 <sup>ème</sup> Programme National Nutrition Santé 2006 – 2010 : actions et mesures ; septembre 2006)
Diminuer la teneur en sucres des principaux produits de ses gammes actuelles.		<b>X</b>		
Atteindre un seuil de 1,25 µg de vitamine D pour 100g dans ses yaourts et spécialités laitières (nature, aux fruits et brassés sur lit de fruits), mousses lactées aux fruits, recettes au fromage blanc et mousses au fromage blanc.			<b>X</b>	
Respecter un cahier des charges nutritionnel pour la création de toute nouvelle référence au sein des gammes actuelles.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	

	<p>Réduire la contribution moyenne des apports lipidiques totaux à moins de 35% des apports énergétiques journaliers, avec une réduction d'un quart de la consommation des acides gras saturés au niveau de la moyenne de la population (moins de 35% des apports totaux de graisses)</p>	<p>Augmenter la consommation de glucides afin qu'ils contribuent à plus de 50 % des apports énergétiques journaliers, en favorisant la consommation des aliments sources d'amidon, en réduisant de 25 % la consommation actuelle de sucres simples ajoutés, et en augmentant de 50 % la consommation de fibres</p>	<p>Augmenter la consommation de calcium afin de réduire de 25 % la population des sujets ayant des apports calciques en dessous des apports nutritionnels conseillés, tout en réduisant de 25 % la prévalence des déficiences en vitamine D</p>	<p>Promouvoir les repères de consommation du PNNS</p>
<p>Ne pas représenter de personnes maigres (IMC&lt;18,5) dans ses publicités et sur Internet. Favoriser une diversité dans la représentation du corps et éviter la stigmatisation des personnes en raison de leur physique et de leur poids dans ses publicités et sur Internet.</p>				
<p>Promouvoir une alimentation variée et équilibrée et un mode de vie sain.</p>				<p><b>X</b></p>
<p>Proposer un étiquetage nutritionnel de type 2 et indiquer les teneurs d'une portion en énergie, protéines, glucides, sucres, lipides, acides gras saturés, fibres, sodium et la contribution d'une portion aux repères nutritionnels journaliers (RNU) correspondants.</p>				



## **MODALITE DE VERIFICATION ET DE SUIVI DES ENGAGEMENTS :**

TAILLEFINE® s'engage à soumettre au comité de suivi des chartes un rapport annuel présentant l'état d'avancement et de suivi des engagements présentés ci-dessus.

Afin de permettre un examen facilité et indépendant de l'avancée des engagements pris, TAILLEFINE® confiera le contrôle des données à une tierce partie vérificatrice :

BUREAU VERITAS Agro

La tierce partie vérificatrice présentera dans son rapport annuel les éléments de preuve présentant l'état d'avancement des engagements pris sur la base des documents de justification suivants (liste non exhaustive) :

### Engagements sur la composition nutritionnelle des produits :

- Table de valeurs et de composition nutritionnelles des produits de la gamme TAILLEFINE® : résultats d'analyse, fiches produits, fiche technique ingrédients et/ou fiche technique des additifs nutritionnels.
- Copie des packagings présentant les valeurs et la composition nutritionnelles.

### Engagements intervenant sur la consommation des produits :

- Communications réalisées pour la promotion de la marque.
- Contenu et nombre de contacts des programmes *Danone et Vous* ainsi que *TAILLEFINE® et Moi* (nombre d'exemplaires des magazines édités sur papier, nombre de visiteurs sur les sites Internet).

La tierce partie vérificatrice présentera également une déclaration sur l'honneur certifiant qu'elle a mené son travail de contrôle en toute indépendance, sans subir de pression pour amender, travestir ou cacher des faits ou des données.

## **FICHE ENGAGEMENT n°1**

### **Nature de l'engagement :**

Domaine d'intervention éligible : intervention sur la composition nutritionnelle des produits existants.

***TAILLEFINE® s'engage à poursuivre le travail sur la composition nutritionnelle de ses principaux produits de manière à diminuer la teneur en sucres :***

***Suppression totale des sucres ajoutés dans l'ensemble de ses références à l'exception des crèmes dessert, soit une diminution d'environ 1000 tonnes de sucres par an.***

***Seuil maximum de 7% de sucres ajoutés dans les crèmes desserts, soit une diminution de 4,2% de sucres ajoutés en moyenne, représentant une diminution d'environ 200 tonnes de sucres par an.***

### **Produits et marques choisis :**

- 0% sucres ajoutés : TAILLEFINE® yaourts aux fruits, mousses lactées aux fruits, recettes au fromage blanc, brassés sur lit de fruits, mousses au fromage blanc sur lit de fruits.
- Maximum de 7% de sucres ajoutés : TAILLEFINE® crèmes desserts.

### **Contribution des produits considérés aux apports nutritionnels**

Danone ne dispose pas d'éléments permettant de mesurer précisément la contribution des produits considérés aux apports nutritionnels.

Néanmoins, la part des apports en calories et en sucres simples totaux des produits laitiers frais et desserts lactés est disponible.

Contribution des produits laitiers frais aux apports en calories (kcal) par âge des consommateurs Source : CCAF 2004, Credoc

		Ultra frais laitier		Desserts lactés		TOTAL
		Quantité moyenne (g/j)	Contribution (% des apports)	Quantité moyenne (g/j)	Contribution (% des apports)	Contribution (% des apports)
kcal						
<b>Hommes</b>	(15 ans et +)	51,4	2,1	25,5	1,1	3,2
<b>Femmes</b>	(15 ans et +)	57,4	3	22,1	1,1	4,1

Contribution des produits laitiers frais aux apports en sucres simples totaux par âge des consommateurs Source : CCAF 2004, Credoc

		Ultra frais laitier		Desserts lactés		TOTAL
		Quantité moyenne (g/j)	Contribution (% des apports)	Quantité moyenne (g/j)	Contribution (% des apports)	Contribution (% des apports)
Sucres simples totaux						
<b>Hommes</b>	(15 ans et +)	6,4	7,4	3,2	3,5	10,7
<b>Femmes</b>	(15 ans et +)	6,8	8,3	2,8	3,4	11,7

## **Variables technologiques (ou commerciales) pour chaque produit**

Pour les produits sélectionnés, la variable technologique illustrant l'engagement est la teneur en **sucre**s ajoutés dans le produit fini.

## **Objectif d'amélioration relatif (% dans le produit) et absolu (volume total)**

Yaourts aux fruits, mousses lactées aux fruits, recettes au fromage blanc, brassés sur lit de fruits, mousses au fromage blanc sur lit de fruits :

0% de sucres ajoutés soit une diminution de près de 30% des sucres simples totaux pour les yaourts aux fruits par exemple.

=> Équivalence en volume de sucres : environ -1000 tonnes de sucres simples par an.

Crèmes desserts :

Maximum 7% de sucres ajoutés, avec en moyenne 5,8% de sucres ajoutés soit une diminution de 4,2% de sucres ajoutés depuis 2005.

=> Équivalence en volume de sucres : environ 200 tonnes de sucres simples par an.

## **Critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement**

Pour les produits sélectionnés, le critère permettant le suivi de l'engagement est :

- la teneur en **sucre**s ajoutés dans le produit fini

## **Composition nutritionnelle initiale et finale des produits si la modification de la composition concerne aussi d'autres ingrédients que celui objet de l'engagement**

Les sucres ajoutés ont été en partie remplacés par des édulcorants.

## **Délais de réalisation et étapes intermédiaires**

Yaourts aux fruits : 2005

Crèmes desserts : 2005

Mousses et recettes au fromage blanc aux fruits : objectif courant 2010

## **Échéance des bilans de réalisation et de révisions éventuelles**

Le bilan sur la composition nutritionnelle des produits TAILLEFINE® sera réalisé à la fin de chaque année à compter de l'année de signature de la charte d'engagements.

### **Difficultés prévisibles et effets indésirables potentiels**

La contrainte essentielle pour cette modification réside dans la difficulté de conserver pour chaque référence sans sucres ajoutés un goût et une texture qui plaisent aux consommateurs.

De nombreux tests sensoriels et tests consommateurs sont donc nécessaires pour déterminer les meilleures formules.

Pour les crèmes desserts, la diminution des sucres ajoutés, et leur remplacement par des édulcorants, se heurtent à d'importantes difficultés en termes organoleptiques.

### **Date de début de l'action, nature et chiffrage des résultats obtenus, chiffrage et calendrier des résultats restant à obtenir (si engagement en cours)**

Le présent engagement est officiellement pris à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, date de la signature du pré-accord de la charte d'engagement.

### **Demande d'utilisation d'une mention**

La marque TAILLEFINE® produits laitiers frais demande l'utilisation d'une mention de valorisation de sa démarche d'engagement sur :

- La communication institutionnelle (lettre interne, rapports d'activité, site Internet, communiqués et dossiers de presse...) en précisant que la démarche concerne la marque TAILLEFINE®
- La communication produit (packagings, supports de promotion sur le lieu de vente, publicités...) pour les produits de la marque TAILLEFINE®.

-----

## **FICHE ENGAGEMENT n°2**

### **Nature de l'engagement :**

Domaine d'intervention éligible : intervention sur la composition nutritionnelle des produits existants.

***TAILLEFINE® s'engage à enrichir en vitamine D (1,25µg/100 g) ses yaourts et spécialités laitières (nature, aux fruits et brassés sur lit de fruits), mousses lactées aux fruits, recettes au fromage blanc et mousses au fromage blanc sur lit de fruits, références qui représentent plus de 85% de ses volumes.***

La vitamine D présente un intérêt particulier en complément du calcium. Elle est indispensable à l'absorption intestinale du calcium et à sa fixation sur les os.

L'enquête ENNS 2006 présente les résultats suivants :

#### **Statut des femmes de 18-74 ans en 25 OH-vitamine D plasmatique**

Dans la population des adultes de 18-74 ans, la prévalence des déficiences modérées (entre 5 et 10 ng/ml) s'élève à 4,4 %, et celle du risque de déficit (entre 10 et 20 ng/ml) à 36,7 %.

Aucune différence statistiquement significative n'était observée selon le sexe.

En conclusion, l'étude ENNS révèle que plus de 40 % des femmes adultes, quel que soit leur âge, présentent des déficiences ou des risques de déficit en vitamine D.

### **Produits et marques choisis :**

- TAILLEFINE® Yaourts aux fruits, Spécialités laitières natures, Brassés sur lit de fruits, Mousses lactées aux fruits, Recettes au fromage blanc, Mousses au fromage blanc sur lit de fruits soit l'ensemble des références à l'exception des crèmes desserts, ce qui représente plus de 85% des références TAILLEFINE® (en volume).

### **Contribution des produits considérés aux apports nutritionnels**

On estime que les adultes ont besoin de 10 µg de vitamine D par jour.

Environ 50% sont fabriqués par la peau sous l'effet des rayons solaires : soit en moyenne 5 µg/j. Environ 50% doivent être apportés par l'alimentation : soit en moyenne 5 µg/j.

Les femmes allaitantes et les femmes enceintes, ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans ont des besoins supérieurs en vitamine D d'origine alimentaire : environ 10 µg par jour.

Les aliments qui contiennent naturellement de la vitamine D sont principalement les poissons gras comme le saumon, le hareng, le maquereau et la sardine mais aussi le beurre, certaines matières grasses et le jaune d'oeuf.

L'enrichissement en vitamine D dans les produits laitiers est particulièrement intéressant car la vitamine D est complémentaire au calcium naturellement présent dans cette catégorie d'aliments.

Danone ne dispose pas d'éléments permettant de mesurer précisément la contribution des produits TAILLEFINE® aux apports nutritionnels. Néanmoins, nous disposons de données génériques aux produits laitiers frais.

Apports en Vitamine D des produits laitiers frais et contribution aux apports totaux (Données CCAF 2004, Credoc)

		Ultra frais laitier		Desserts lactés		TOTAL
		Apports (µg/l)	Contribution (% des apports)	Apports (µg/l)	Contribution (% des apports)	Contribution (% des apports)
Hommes	(15 ans et +)	0,016	1	0,045	2,67	3,67
Femmes	(15 ans et +)	0,018	1,23	0,039	2,81	4,04

### **Variables technologiques (ou commerciales) pour chaque produit**

Pour les produits sélectionnés, la variable technologique illustrant l'engagement est la teneur en **vitamine D** dans le produit fini.

### **Objectif d'amélioration relatif (% dans le produit) et absolu (volume total)**

La vitamine D est naturellement très peu présente dans les produits laitiers frais allégés, soit une augmentation proche de 100%.

### **Critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement**

Pour les produits sélectionnés, le critère quantifiable permettant le suivi de l'engagement est la teneur en **vitamine D** dans le produit fini.

### **Composition nutritionnelle initiale et finale des produits si la modification de la composition concerne aussi d'autres ingrédients que celui objet de l'engagement**

Les Yaourts et spécialités laitières TAILLEFINE® (nature, aux fruits, brassés sur lit de fruits), mousses lactées aux fruits, recettes au fromage blanc et mousses au fromage blanc sur lit de fruits ont bénéficié ou bénéficieront d'un enrichissement en vitamine D3.

### **Délais de réalisation et étapes intermédiaires**

Objectifs déjà réalisés :

2004 : Enrichissement des Spécialités laitières natures

2006 : Enrichissement des Yaourts aux fruits et Mousses lactées aux fruits

2007 : Enrichissement des Brassés sur lit de fruits

**2008** : Enrichissement des Recettes au fromage blanc et Mousses au fromage blanc sur lit de fruits.

### **Échéance des bilans de réalisation et de révisions éventuelles**

Le bilan sur la composition nutritionnelle des produits TAILLEFINE® sera réalisé à la fin de chaque année à compter de l'année de signature de la charte d'engagements.

### **Difficultés prévisibles et effets indésirables potentiels**

NS

### **Date de début de l'action, nature et chiffrage des résultats obtenus, chiffrage et calendrier des résultats restant à obtenir (si engagement en cours)**

Le présent engagement est officiellement pris à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, date de la signature du pré-accord de la charte d'engagement.

### **Demande d'utilisation d'une mention**

La marque TAILLEFINE® produits laitiers frais demande l'utilisation d'une mention de valorisation de sa démarche d'engagement sur :

- La communication institutionnelle (lettre interne, rapports d'activité, site Internet, communiqués et dossiers de presse...) en précisant que la démarche concerne la marque TAILLEFINE®
- La communication produit (packagings, supports de promotion sur le lieu de vente, publicités...) pour les produits de la marque TAILLEFINE®.

-----

## **FICHE ENGAGEMENT n°3**

### **Nature de l'engagement :**

Domaine d'intervention éligible : intervention sur la composition nutritionnelle des produits.

***TAILLEFINE® s'engage à respecter un cahier des charges nutritionnel pour la création de toute nouvelle référence produit au sein des gammes actuelles :***

	<b>Matières Grasses</b>	<b>Sucres ajoutés</b>	<b>Calcium (/100g)</b>	<b>Vit. D (/100g)</b>
<b>Spécialités laitières Nature</b>	0%	0%	≥ 120 mg	1,25 µg
<b>Yaourts aux fruits</b>	0%	0%	≥ 120 mg	1,25 µg
<b>Brassés sur lit de fruits</b>	0%	0%	≥ 120 mg	1,25 µg
<b>Mousses lactées aux fruits</b>	0%	0%	≥ 120 mg	1,25 µg
<b>Recettes au fromage blanc</b>	0%	0%	≥ 120 mg	1,25 µg
<b>Mousses au fromage blanc sur lit de fruits</b>	0%	0%	≥ 120 mg	1,25 µg
<b>Crèmes desserts</b>	< 1%	< 7%	≥ 120 mg	-

### **Produits et marques choisis :**

- TAILLEFINE® Spécialités laitières nature
- TAILLEFINE® Yaourts aux fruits
- TAILLEFINE® Brassés sur lits de fruits
- TAILLEFINE® Mousses lactées aux fruits
- TAILLEFINE® Recettes au fromage Blanc
- TAILLEFINE® Mousses au fromage blanc sur lit de fruits
- TAILLEFINE® Crèmes desserts

Soit l'ensemble des gammes TAILLEFINE®.

### **Contribution des produits considérés aux apports nutritionnels :**

Voir fiches engagement N° 1 et 2.



## **Variables technologiques (ou commerciales) pour chaque produit**

Pour les produits sélectionnés, les variables technologiques illustrant l'engagement sont :

- Teneur en **sucres ajoutés**,
- Teneur en **matières grasses**,
- Teneur en **calcium**,
- Teneur en **vitamine D**

## **Objectif d'amélioration relatif (% dans le produit) et absolu (volume total).**

Voir fiches engagement n° 1 et 2.

## **Critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement**

Pour les produits sélectionnés, les critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement sont :

- Teneur en **sucres ajoutés**,
- Teneur en **matières grasses**,
- Teneur en **calcium**,
- Teneur en **vitamine D**

## **Composition nutritionnelle initiale et finale des produits si la modification de la composition concerne aussi d'autres ingrédients que celui objet de l'engagement**

Voir fiches engagement n° 1 et 2.

## **Délais de réalisation et étapes intermédiaires**

<b>Février 2006 :</b>	Arrêt de la gamme TAILLEFINE® <i>Cremosso</i> , laits fermentés qui n'étaient pas à 0% de matières grasses
<b>Février 2006 :</b>	Arrêt des <i>Crèmes aux oeufs</i> et <i>Riz au lait</i> TAILLEFINE® qui n'entraient pas dans le cahier des charges nutritionnel
<b>Janvier 2007 :</b>	Nouvelle gamme <i>Brassés sur lit de fruits</i> : 0% Mat. Gr. / 0% sucres ajoutés / Enrichie en Vitamine D
<b>2008 :</b>	Nouvelles références <i>Mousses au fromage blanc sur lit de fruits</i> : 0% Mat.Gr./ 0% sucres ajoutés/ Enrichies en vitamine D  Lancement de <i>Calcit+</i> : 0% Mat. Gr. / 0% sucres ajoutés / Enrichi en vitamine D et en calcium

### **Échéance des bilans de réalisation et de révisions éventuelles**

Le bilan sur la composition nutritionnelle des produits TAILLEFINE® sera réalisé à la fin de chaque année à compter de l'année de signature de la charte d'engagements.

### **Difficultés prévisibles et effets indésirables potentiels**

En avril 2005, TAILLEFINE® a été le premier du marché de l'ultra-frais laitier allégé à proposer des gammes de produits 0% sucres ajoutés et 0% matières grasses.

Malgré un contexte de marché difficile pour l'ultra-frais laitier allégé, en proposant une charte nutritionnelle pour toute nouvelle référence, TAILLEFINE® s'engage à conserver à son ultra-frais laitier allégé des atouts nutritionnels, tant sur l'apport calorique que sur la richesse en nutriments essentiels (en particulier calcium et vitamine D).

### **Date de début de l'action, nature et chiffrage des résultats obtenus, chiffrage et calendrier des résultats restant à obtenir (si engagement en cours)**

Le présent engagement est officiellement pris à compter du 2 juin 2008, date du dépôt de la charte d'engagement.

### **Demande d'utilisation d'une mention**

La marque TAILLEFINE® produits laitiers frais demande l'utilisation d'une mention de valorisation de sa démarche d'engagement sur :

- La communication institutionnelle (lettre interne, rapports d'activité, site Internet, communiqués et dossiers de presse...) en précisant que la démarche concerne la marque TAILLEFINE®
- La communication produit (packagings, supports de promotion sur le lieu de vente, publicités...) pour les produits de la marque TAILLEFINE®.

-----

## **FICHE ENGAGEMENT n°4**

### **Nature de l'engagement :**

Domaine d'intervention éligible : intervention sur la consommation des produits.

#### ***Dans ses publicités et sur Internet :***

***TAILLEFINE® s'engage à ne pas représenter de personnes maigres (IMC<18,5). TAILLEFINE® souhaite favoriser une diversité dans la représentation du corps et s'engage à éviter la stigmatisation des personnes en raison de leur physique et de leur poids.***

Reprenant le préambule de la charte d'engagement volontaire sur l'image du corps, TAILLEFINE® reconnaît qu'elle peut agir en tant qu'annonceur publicitaire, avec d'autres acteurs, sur la question collective de l'impact des images du corps sur la société.

A ce titre, TAILLEFINE® ne souhaite en aucun cas encourager une représentation idéalisée d'une minceur excessive et ne présentera pas de personnages maigres dans ses publicités. La maigreur est définie, selon l'OMS, comme un déficit pondéral caractérisé par un Indice de Masse Corporelle (IMC) inférieur à 18,5.

Au-delà de la maigreur, TAILLEFINE® souhaite favoriser l'expression de la liberté, de la vitalité et de la diversité corporelle et éviter la stigmatisation des personnes en raison de leur physique et de leur poids.

Les partenaires de création et de communication de la marque TAILLEFINE® devront adhérer à cette volonté et ces engagements et les respecter dans l'expression de la marque.

### **Produits et marques choisis :**

L'ensemble des produits laitiers frais TAILLEFINE®.

### **Contribution des produits considérés aux apports nutritionnels**

Voir fiche engagement n°1

### **Variables technologiques (ou commerciales) pour chaque produit**

Une des variables retenues est l'Indice de Masse Corporelle (IMC) des acteurs représentés dans les communications relatives aux produits de la marque TAILLEFINE®.

### **Objectif d'amélioration final et intermédiaire chiffrés (en volume)**

N.S.

### **Critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement**

Les critères permettant le suivi de l'engagement sont :

- La lettre d'instructions donnée en ce sens aux agences de publicité et aux partenaires de communication et de promotion de la marque TAILLEFINE®.
- La présentation de tous les supports diffusés.

## **Composition nutritionnelle initiale et finale des produits si la modification de la composition concerne aussi d'autres ingrédients que celui objet de l'engagement**

N.S.

## **Délais de réalisation et étapes intermédiaires**

**2008** : envoi d'une lettre de formalisation d'instructions aux agences de publicité et aux partenaires de communication et de promotion étant amenés à réaliser les publicités TV, presse ou Internet des produits de la marque TAILLEFINE®.

## **Échéance des bilans de réalisation et de révisions éventuelles**

Un bilan sur les publicités réalisées pour les produits TAILLEFINE® sera réalisé à la fin de chaque année à compter de l'année de signature de la charte d'engagements définitive.

## **Difficultés prévisibles et effets indésirables potentiels**

L'IMC des femmes d'images d'archive, qui peuvent être utilisées pour la communication papier et internet, peut ne pas être disponible.

## **Date de début de l'action, nature et chiffrage des résultats obtenus, chiffrage et calendrier des résultats restant à obtenir (si engagement en cours)**

Le présent engagement est officiellement pris à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, date de la signature du pré-accord de la charte d'engagement.

## **Demande d'utilisation d'une mention**

La marque TAILLEFINE® produits laitiers frais demande l'utilisation d'une mention de valorisation de sa démarche d'engagement sur :

- La communication institutionnelle (lettre interne, rapports d'activité, site Internet, communiqués et dossiers de presse...) en précisant que la démarche concerne la marque TAILLEFINE®
- La communication produit (packagings, supports de promotion sur le lieu de vente, publicités...) pour les produits de la marque TAILLEFINE®.

-----

## **FICHE ENGAGEMENT n°5**

### **Nature de l'engagement :**

Domaine d'intervention éligible : intervention sur la consommation des produits.

***TAILLEFINE® s'engage à promouvoir une alimentation variée et équilibrée et un mode de vie sain par la mise à disposition de contenus rédactionnels sur les sites Internet Danone & Vous et TAILLEFINE® et Moi ainsi que dans les magazines Danone & Vous.***

### **Produits et marques choisis :**

L'ensemble des produits laitiers frais TAILLEFINE®.

### **Contribution des produits considérés aux apports nutritionnels.**

Voir fiche engagement n°1

### **Variables technologiques (ou commerciales) pour chaque produit.**

N.S.

### **Objectif d'amélioration final et intermédiaire chiffrés (en volume).**

N.S.

### **Critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement**

Les critères permettant le suivi de l'engagement sont :

- Les contenus rédactionnels développés par Danone et TAILLEFINE® autour de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique notamment.
- La fréquentation des sites Internet *Danone & Vous* et *TAILLEFINE® et Moi* (nombre de pages vues, nombre de visiteurs uniques).
- Le nombre de personnes recevant les newsletters Internet et les magazines Danone & Vous.

### **Composition nutritionnelle initiale et finale des produits**

N.S.

### **Délais de réalisation et étapes intermédiaires**

Les moyens alloués aux outils d'information des consommateurs sont évalués chaque année.

### **Échéance des bilans de réalisation et de révisions éventuelles**

Un bilan sur les supports d'information communiqués aux consommateurs sera réalisé à la fin de chaque année à compter de l'année de signature de la charte d'engagements définitive.

### **Difficultés prévisibles et effets indésirables potentiels**

N.S.

### **Date de début de l'action, nature et chiffrage des résultats obtenus, chiffrage et calendrier des résultats restant à obtenir (si engagement en cours)**

Le présent engagement est officiellement pris à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, date de la signature du pré-accord de la charte d'engagement.

### **Demande d'utilisation d'une mention**

La marque TAILLEFINE® produits laitiers frais demande l'utilisation d'une mention de valorisation de sa démarche d'engagement sur :

- La communication institutionnelle (lettre interne, rapports d'activité, site Internet, communiqués et dossiers de presse...) en précisant que la démarche concerne la marque TAILLEFINE®
- La communication produit (packagings, supports de promotion sur le lieu de vente, publicités...) pour les produits de la marque TAILLEFINE®.

-----

## **FICHE ENGAGEMENT n°6**

### **Nature de l'engagement :**

Domaine d'intervention éligible : intervention sur la consommation des produits.

***TAILLEFINE® s'engage à proposer un nouvel étiquetage plus clair et plus détaillé sur ses emballages.***

### **Il indiquera notamment :**

- **Un tableau de composition nutritionnelle de type 2<sup>2</sup>, qui présente la valeur énergétique et les quantités de protéines, glucides, sucres, lipides, acides gras saturés, fibres et sodium pour 100 g,**
- **Les teneurs d'une portion en énergie, protéines, glucides, sucres, lipides, acides gras saturés, fibres, sodium et la contribution d'une portion aux repères nutritionnels journaliers (RNJ) correspondants.**

### **Produits et marques choisis :**

L'ensemble des produits laitiers frais TAILLEFINE®.

### **Contribution des produits considérés aux apports nutritionnels.**

Voir fiche engagement n°1

### **Variables technologiques (ou commerciales) pour chaque produit.**

N.S.

### **Objectif d'amélioration final et intermédiaire chiffrés (en volume).**

N.S.

### **Critères quantifiables permettant le suivi de l'engagement**

Le critère permettant le suivi de l'engagement est :

- Les emballages portant l'étiquetage en question.

### **Composition nutritionnelle initiale et finale des produits si la modification de la composition concerne aussi d'autres ingrédients que celui objet de l'engagement.**

N.S.

---

<sup>2</sup> Décret n°93-1130 du 27/09/1993 concernant l'étiquetage relatif aux qualités nutritionnelles des denrées alimentaires.

## **Délais de réalisation et étapes intermédiaires**

Date de passage en étiquetage RNJ des produits TAILLEFINE® :

Yaourts aux Fruits	Entre semaine 52 année 2007 et semaine 6 année 2008 Sauf fruits jaunes S 27-2008 et Panaché S 24-2008
Yaourts Brassés sur lit de fruits	Entre semaine 52 année 2007 et S 12 année 2008
Spécialités laitières natures	Semaine 5, année 2008
Crèmes desserts	Entre semaine 3 et semaine 5 année 2008 Sauf crème dessert en pack de 8 : d'ici fin 2008
Mousses au fromage blanc sur lit de fruits	Semaine 8, année 2008
Mousses lactées aux fruits	Semaine 9, année 2008
Recettes au fromage blanc	Semaine 14, année 2008

## **Échéance des bilans de réalisation et de révisions éventuelles**

- Objectif déjà réalisé pour les spécialités laitières natures, yaourts brassés sur lit de fruits, yaourts aux fruits (sauf fruits jaunes et panaché), mousses au fromage blanc, mousses lactées aux fruits, recettes au fromage blanc et crèmes desserts (sauf packs de 8).
- **Courant 2008** : Yaourts aux fruits jaunes et panaché, Crèmes desserts en packs de 8

## **Difficultés prévisibles et effets indésirables potentiels**

Ces informations nutritionnelles complémentaires peuvent être difficiles à placer sur les packs promotionnels déjà très denses en contenu.

## **Date de début de l'action, nature et chiffrage des résultats obtenus, chiffrage et calendrier des résultats restant à obtenir (si engagement en cours)**

Le présent engagement est officiellement pris à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, date de la signature du pré-accord de la charte d'engagement.

## **Demande d'utilisation d'une mention**

La marque TAILLEFINE® produits laitiers frais demande l'utilisation d'une mention de valorisation de sa démarche d'engagement sur :

- La communication institutionnelle (lettre interne, rapports d'activité, site Internet, communiqués et dossiers de presse...) en précisant que la démarche concerne la marque TAILLEFINE®
- La communication produit (packagings, supports de promotion sur le lieu de vente, publicités...) pour les produits de la marque TAILLEFINE®.

-----